

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBRISON (Loire)**

Le Maire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;
- la présente délibération a été affichée, par extrait, le lendemain.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 31

Votants : 32

L'an **DEUX MIL TREIZE**, Le lundi seize septembre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTBRISON, dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil de Montbrison, en séance publique, sous la présidence de Mme Liliane FAURE, Maire.

Etaient présents : Mme Liliane FAURE, Maire, Présidente, Mme Sylviane LASSABLIÈRE, Mme Rosa ARANDA, M. Bernard THIZY, M. Jean-Paul DEGRUEL, Mme Evelyne ROUFFAUX-LATOURE, M. Jean-Paul MARRET, Mme Bernadette PLASSE, Mme Raymonde BLANC, adjoints, M. Roger BRUNEL, Mme Mireille TETREL, M. Robert FOUQUET, M. Bruno CHANVILLARD, Mme Odile STOFFLETH, Mme Catherine MOUNIER-FOND, M. Yves GROSS, M. Didier EPINAT, Mme Aurore MORISON, M. Yohan VENET, Mme Françoise GROSSMANN, M. Christophe BAZILE, M. Alain GAUTHIER, Mme Françoise FORESTIER, M. Pierre CLAIRET, M. Bernard VIAL, Mme Joëlle PILON, M. Pascal BESSON, Mme Nathalie MOREL, Mme Florence CHABANNE, M. Bernard COTTIER, M. Gérard VERNET, conseillers

Absents : M. Marc FOURNIER, M. Michel CUENIN,

M. Marc FOURNIER avait donné pouvoir à Mme Liliane FAURE,

Secrétaire : Mme Joëlle PILON.

**Délibération n°2013/09/17 – SCOT Sud Loire – Avis sur le projet**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L122-1 et suivants,  
Vu le projet de SCOT arrêté,

Considérant que le territoire du SCOT Sud-Loire comprend quatre EPCI (Communautés d'Agglomération Saint-Etienne Métropole et Loire Forez, Communautés de Communes des Monts du Pilat et du Pays de Saint-Galmier) et une commune isolée (Chazelle sur Lyon), ce qui représente 514 000 habitants.

Mme FAURE expose qu'après lecture du document du SCOT Sud-Loire, la Ville de Montbrison partage les ambitions du SCOT sur l'ensemble des thématiques exprimées à travers le document, avec une attention particulière concernant les sujets suivants.

La Ville de Montbrison affiche une volonté identique à celle du SCOT Sud Loire visant à préserver les espaces naturels du territoire. Les thématiques espaces naturels, agriculture et l'Environnement. Il conviendra tout particulièrement de protéger l'Etat Initial de territoire, ainsi que de préserver les cœurs verts et les corridors écologiques dans un objectif de sauvegarde de la biodiversité.

Concernant la ressource en eau, le SCOT Sud Loire est en cohérence avec le SAGE Loire.

Dans la partie PADD du document, il pourrait être fait mention des interconnexions de réseaux d'eau potables existantes et celles en cours de réalisation, en particulier les interconnexions en travaux et en projet dans le cadre du SYPEM, concernant le territoire montbrisonnais.

Pour ce qui est de l'imperméabilisation des sols, le SCOT Sud Loire pourrait inciter à réaliser des études de gestion des eaux pluviales à l'échelle des bassins versants afin d'apporter une cohérence amont-aval tout au traitement des eaux pluviales sur le territoire montbrisonnais.

Par ailleurs, à propos de la mise en œuvre d'un modèle de développement ambitieux et maîtrisé, la Ville de Montbrison rejoint les préoccupations du SCOT en matière d'aménagement durable du territoire. Il est important d'être désormais très économe en consommation d'espaces naturels et de s'orienter vers la mise en œuvre d'un observatoire de la consommation foncière liée à l'habitat, aux infrastructures et à l'activité économique.

Concernant le tourisme, la Ville de Montbrison souligne l'enjeu de la création des Unités Touristiques Nouvelles (UTN). Chalmazel en est un bon exemple, mais d'autres sites touristiques pourraient être potentiellement intégrés dans cette procédure.

Enfin, sur la thématique des transports et déplacements, la Ville de Montbrison soutient les objectifs du SCOT Sud Loire en matière d'accessibilité du Sud Loire depuis les autres territoires, notamment le développement du transport ferroviaire. Elle souligne également l'importance de poursuivre l'aménagement de la RD496 ainsi que de la RD498 afin d'assurer le désenclavement du Montbrisonnais dans le futur. Il sera en outre important de poursuivre la suite de l'aménagement de la RD498 avec une nouvelle liaison à construire entre la déviation de la RD498 au droit de Bonson et la RD8.

En conclusion, elle propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le projet SCOT Sud Loire sous réserve de la prise en compte des remarques formulées précédemment.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité, rend un avis favorable sur le projet de SCOT proposé sous réserve des observations proposées.

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS  
CERTIFIÉ  
A. MONTBRISON, LE 17 septembre 2013

LE MAIRE  
Liliane FAURE

Les présentes délibérations, à l'exception des celles dont le statut est différent, ont été déposées au secrétariat de la mairie, à l'adresse suivante : Mairie de Montbrison, 17 rue de la République, 42130 Montbrison (Loire). Elles sont accessibles à tout moment sur le site internet de la commune : www.montbrison.fr. Elles sont certifiées par le Maire de Montbrison, Liliane FAURE, en présence de deux conseillers municipaux, M. Roger BRUNEL et M. Bruno CHANVILLARD, élus le 17 septembre 2013. Elles sont certifiées par le Maire de Montbrison, Liliane FAURE, en présence de deux conseillers municipaux, M. Roger BRUNEL et M. Bruno CHANVILLARD, élus le 17 septembre 2013. Elles sont certifiées par le Maire de Montbrison, Liliane FAURE, en présence de deux conseillers municipaux, M. Roger BRUNEL et M. Bruno CHANVILLARD, élus le 17 septembre 2013. Elles sont certifiées par le Maire de Montbrison, Liliane FAURE, en présence de deux conseillers municipaux, M. Roger BRUNEL et M. Bruno CHANVILLARD, élus le 17 septembre 2013.